

8 décembre 2011

## **Les professionnels de santé ne sont pas des machines à soigner**

La Confédération Nationale des Syndicats Dentaires apporte son soutien à la famille du masseur-kinésithérapeute et de son épouse qui se sont suicidés alors que le praticien était poursuivi par l'Assurance maladie devant les instances disciplinaires de l'ordre. Pour la CNSD, l'objectif du contrôle d'activité devrait avant tout être préventif, cela éviterait de tels drames et protégerait les professionnels de santé, qui sont une population particulièrement exposée au burn-out. La CNSD tient à dénoncer certaines pratiques abusives.

### **Contact :**

Julie Alseda  
chargée de communication  
01 56 79 20 45  
alseda@cnsd.fr

### **Des contrôles d'activité qui prennent rarement en compte le facteur humain**

La CNSD regrette que la prise en compte du facteur humain soit si souvent absente dans les contrôles d'activité, surtout lorsqu'ils sont basés sur les statistiques. Si l'Assurance-maladie a légitimité pour effectuer des contrôles afin de détecter des comportements déviants et des fraudes, elle doit tenir compte de la diversité dans les méthodes et l'organisation du travail des professionnels de santé, qui ne permettent pas de fonder une analyse sur des moyennes. Ces contrôles peuvent être dangereux en ce qu'ils ne prennent en considération qu'une vision partielle de l'exercice.

### **Des contrôles d'activité qui devraient privilégier la prévention pour moins de répression**

Le praticien est tardivement informé qu'il fait l'objet d'un contrôle d'activité. C'est seulement une fois que le dossier informatique est monté à charge que le professionnel de santé est alerté. Pourtant parfois il s'agit simplement de la part du praticien d'une méconnaissance des règles. Alerter le praticien dès qu'une anomalie est constatée éviterait des procédures lourdes et un tel engrenage.

### **Des contrôles d'activités qui s'attaquent à des professionnels de santé surexposés au stress**

Par ailleurs, la CNSD rappelle que les professionnels de santé sont parmi les plus exposés au stress. Près d'un chirurgien-dentiste sur deux est victime d'épuisement professionnel\*. Ce sont donc des individus fragilisés plus à même d'avoir des réactions extrêmes en cas de mise en cause, réelle ou supposée.

*La CNSD souhaite que les procédures engagées par l'Assurance maladie soient plus respectueuses des personnes. A cette fin la Confédération réitère sa demande de ramener vers les Commissions paritaires locales les dossiers de contrôle d'activité et de mettre en place une politique de prévention des comportements « déviants » plutôt que de les sanctionner sans avertissement précoce.*

\*Enquête 2010 réalisée par l'Observatoire de la santé des chirurgiens-dentistes (CNSD) auprès de 38 000 chirurgiens-dentistes.

**confédération nationale des syndicats dentaires**  
le syndicat de tous les chirurgiens-dentistes